

Compte rendu de l'AG du CDV 22 du 29/01/2011

Introduction du président du CDV

Remerciements aux -Président du CDOS

-Président de Ligue

-Représentant du directeur départemental des territoires et de la mer

-Président de la SNSM

-Vice Président du CG Président de la Commission des Sports

D'être présent à notre AG

17 clubs présents avec 48 voix sur 95

Lecture du rapport moral par le Président, puis lecture des différents rapports des commissions par les responsables de celles ci, et fin du rapport moral. Dans la commission Développement et Formation il a été précisé de faire attention au nombre de semaines des vacances scolaires prises en compte dans les statistiques (variable suivant le début et la fin des vacances scolaires)

Questions sur les rapports:

Patrice Gault de L'Ile Grande: La base nautique veut s'agrandir mais se heurte à la loi Littorale. Que peut-on faire?

Vincent Le Meaux: IL y a des difficultés dans l'application de cette loi, mais il ne faut pas s'attendre à des changements de celle ci

Michel Kerhoas: Il faut essayer de démontrer la valeur économique de nos centres nautiques, plutôt que de combattre la loi, pour être reconnu aux mêmes titres que les travailleurs de la mer (Ostréiculteurs par exemple).

Remise de chèques à la SNSM et au CDV aux titres des Licences enseignement

Présentation du rapport financier par le Trésorier et Madame Aude Barbet du cabinet comptable, et du budget prévisionnel 2011

Vote du Rapport moral et des commissions: Adoptés à l'unanimité

Vote du compte 2010: Adopté moins 3 abstentions

Vote du compte 2011: Adopté moins 3 abstentions

Elections

3 postes vacants et 3 démissions soit 6 postes à pourvoir

3 candidats dans les délais plus 3 candidats hors délais

Les 3 candidats dans les délais élus par acclamation (Boiron-Layus Bénédicte, Dubouil Claude, Roudot Vincent)

Interventions des différents corps constitués présent à l'AG

Monsieur Lafon: Affaires maritimes

Présentation d'une évolution réglementaire lors des déclarations de compétitions: Présenter une évaluation d'incidence type Natura 2000 pour les compétitions de plus de 200 participants et ou

